Les espèces fauniques menacées ou vul nérables La tortue des bois



IMPORTANCE DES ESPÈCES FAUNIQUES MENACÉES OU VULNÉRABLES

QU'EST-CE QU'UNE ESPÈCE MENACÉE OU UNE ESPÈCE VULNÉRABLE?

Malgré l'abondance de ses milieux naturels, le Québec abrite plusieurs espèces animales en situation précaire. Le terme « menacée » implique que l'espèce est en danger de disparition. Le terme « vulnérable » s'applique à une espèce lorsque sa survie est jugée précaire même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Sur le territoire de l'Agence Chaudière, on dénombre actuellement une espèce faunique menacée, une vulnérable et neuf susceptibles d'être ainsi désignées. Ces espèces contribuent à la biodiversité du territoire et sont sensibles aux modifications de leur habitat pouvant être causées par les interventions forest ières.

POURQUOI LES PROTÉGER?

Plusieurs raisons peuvent être invoquées en faveur du maintien de la diversité des espèces animales. Les espèces en situation précaire ont une valeur écologique, c'est-à-dire que dans un écosystème, chaque espèce a sa place au sein de la communauté qu'elle habite. Par conséquent, la disparition d'une seule de ces espèces ou la modification d'un élément majeur du milieu peut rompre ce fragile équilibre. Par ailleurs, de nouvelles découvertes mettent régulièrement en évidence les rôles souvent insoupçonnés de ces espèces en regard de la santé ou du bien-être des populations humaines. De plus, les gens ont toujours voulu comprendre les différents phénomènes de la nature. Les espèces en situation précaire ont donc également une valeur éducative. Enfin, on leur confère une certaine valeur économique et récréative étant donné que de plus en plus de personnes sont à la recherche et fréquentent des milieux naturels en santé où peuvent être observées des espèces variées. En plus de passer de bons moments, les adeptes de ces activités font rouler l'économie et permettent la création d'emplois.

STATUT DE LA TORTUE DES BOIS

- Nom français : Tortue des bois
- Nom latin : Glyptemys insculpta
- Rang subnational (priorité provinciale): Rare ou peu commune dans la province (S3)
- Rang global (priorité mondiale): Largement répartie, abondante et apparemment hors de danger mondialement, mais il demeure des causes d'inquiétude pour le long terme (G4)
- Statut au Québec : Susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable

BIOLOGIE DE LA TORTUE DES BOIS

La tortue des bois est l'une des sept espèces de tortues d'eau douce du Québec. Cette tortue se distingue par sa carapace brunâtre, son plastron jaune avec taches noires, mais surtout par son cou et ses pattes, qui sont orange ou rouge. La tortue des bois s'accouple soit à l'automne ou au printemps alors que mâles et femelles se rencontrent le long des cours d'eau à l'entrée ou à la sortie de leur hibernation. La ponte a lieu en juin et les œufs éclosent à la fin de l'été. Cette tortue a un comportement alimentaire opportuniste, mais se nourrit principalement de petits fruits, de feuilles tendres, de champignons et d'insectes.



La tortue des bois est irrégulièrement répartie dans l'ensemble de la province. En fait, elle semble associée aux rivières sinueuses peu profondes avec fond rocheux et sablonneux. Étant la plus terrestre de nos tortues, elle passe



l'été dans les champs, les boisés clairs et les parterres de coupe datant de 10 à 15 ans situés à proximité de plans d'eau où elle retourne au besoin pour régulariser sa température corporelle. De même, la tortue des bois est souvent associée aux aulnaies basses bordant les cours d'eau. Au Québec, les principales menaces pour la survie de l'espèce sont la dégradation et la destruction de son habitat, l'accroissement de l'activité humaine (dérangement), la capture d'individus, la mortalité accidentelle (routes et machinerie agricole) et la destruction des nids par des prédateurs (corneille, goéland, coyote, raton laveur, moufette, coyote, chien, etc.).

Andréanne Désy, biologiste Été 2005

Les espèces fauniques menacées ou vul nérables La tortue des bois



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Les recommandations suivantes s'appliquent à tout habitat propice pour l'espèce soit les rivières, ruisseaux, étangs à castors, lacs, marais, marécages, tourbières, prairies humides, aulnaies ainsi qu'à tous les milieux situés à 200 m de part et d'autre, incluant les peuplements forestiers.

Éléments à respecter	Pour quelles raisons?
Réaliser les travaux entre le 15 novembre et le 31 mars	Au cours de cette période, l'habitat de la tortue des bois n'est pas en milieu terrestre puisqu'elle hiberne sur le fond des rivières ou sous les berges, enfouies dans des trous ou dans une fosse. Le respect de cette période limite alors le dérangement et les mortalités.
Conserver l'intégrité des aulnaies	Les aulnaies sont l'habitat estival privilégié de la tortue des bois. Les coupes partielles ou par bandes sont toutefois permises.
Répartir les travaux dans l'espace et effectuer la récolte de la forêt résiduelle lorsque la régénération des coupes adjacentes a atteint une hauteur de 7 m et plus	Les coupes totales, surtout de grandes superficies, semblent peu favorables à la tortue des bois. Les milieux caractérisés par des coupes totales récentes ne sont d'ailleurs pas utilisés par cette espèce. La tortue des bois apprécie les milieux en régénération où le couvert arbustif peut fournir des abris sans empêcher complètement la lumière de pénétrer jusqu'au sol afin de permettre une meilleure thermorégulation.
Favoriser les interventions sylvicoles permettant le maintien de forêts inéquiennes	La tortue des bois semble rechercher les peuplements forestiers de feuillus inéquiennes laissant pénétrer la lumière du soleil au sol et possédant un recouvrement arborescent faible, puis un recouvrement arbustif modéré.
Éviter la conversion des peuplements ainsi que les travaux d'entretien de peuplements et les plantations favorisant l'établissement d'essences résineuses et d'un couvert dense	Une bonne luminosité au sol est essentielle pour permettre la thermorégulation des tortues. D'ailleurs, la tortue des bois préfère les forêts feuillues ou mixtes.
Éviter les activités de scarifiage	Les activités de préparation de terrain modifient l'habitat de la tortue des bois.
Éviter les activités de façonnage et les aires d'empilement	Ces activités laissent une grande quantité de débris ligneux au sol limitant le déplacement des tortues vers les sites d'alimentation, de ponte et de repos.
Éviter les travaux de drainage	Cette recommandation assurera la conservation des aulnaies et permettra d'éviter la perturbation de l'équilibre hydrique de l'habitat. En effet, la tortue des bois est particulièrement sensible à ces changements du milieu hydrique.
Restreindre au maximum l'aménagement de nouveaux chemins et sentiers et limiter la circulation de la machinerie dans l'habitat	La tortue des bois est très sensible aux perturbations du littoral, aux changements du régime hydrique et aux dérangements humains.
Respecter les saines pratiques d'intervention	Une bonne gestion des cours d'eau sur votre propriété aura un impact positif sur le milieu ainsi que sur la qualité du réseau de lacs et de cours d'eau de votre entourage. (Voir les fiches techniques L'aménagement de traverses de cours d'eau, Les milieux humides, puis Les la cs, rivières, ruisseaux et cours d'eau intermittents)

Andréanne Désy, biologiste Été 2005

Les espèces fauniques menacées ou vul nérables La tortue des bois



LECTURES SUGGÉRÉES

AGENCE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS -SAINT-LAURENT. 2002. *Trésors cachés de votre forêt, Guide pour mieux connaître et protéger la biodiversité des forêts privées du Bas-Saint-Laurent.* Agence de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent et Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, Québec, 139 p.

BEAULIEU, H. 1992. Liste des espèces de la faune vertébrée susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 107 p.

BIDER, J. R. et S. MATTE. 1994. Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec. Société d'histoire naturelle de la Vallée du Saint-Laurent et ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Direction de la faune et des habitats, Québec, 106 p.

GALOIS, P. et J. BONIN. 1999. Rapport sur la situation de la tortue des bois (Clemmys insculpta) au Québec. Faune et Parcs Québec, Direction de la faune et des habitats, Québec. 45 p.

CANARDS ILLIMITÉS CANADA. 2000. Le Monde du Marais. Manitoba, 103 p.

CDPNQ. 2004. Sommaire de la situation au Québec - Clemmys insculpta. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, Québec, 5 p.

COSEPAC. 2001. Espèces canadiennes en péril. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, 35 p.

GALOIS, P. et J. BONIN. 1999. Rapport sur la situation de la tortue des bois (Clemmys insculpta) au Québec. Faune et Parcs Québec, Direction de la faune et des habitats, Québec, 45 p.

LONGTIN, B. 1996. Option de conservation, Guide du propriétaire. Centre québécois du droit de l'environnement, Montréal, 100 p.

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2004. Espèces fauniques menacées ou vulnérables au Québec – Tortue des bois. Fiche technique, Québec, 2 p. (http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/fiche_esp.asp?noEsp=71)

PAQUET, J. et GROISON, V. 2004. Guide terrain - Saines pratiques d'intervention en forêt privée, Nouvelle édition. Fédération des producteurs de bois du Québec, Longueuil, 123 p. (10,00 \$)

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC et MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC. 2002. Protection des espèces menacées ou vulnérables en forêt publique – La tortue des bois (Clemmys insculpta). Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune et ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction de l'environnement forestier, Québec, 13 p. (http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/etu_rec/esp_mena_vuln/fiche_tortuedesbois_2003.pdf)

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. 1998. Fiche de caractérisation des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées – Clemmys insculpta. Société de la faune et des parcs pour le ministère des Ressources naturelles dans le cadre des Programmes spéciaux d'assistance financière pour les propriétaires de boisés endommagés par la tempête de verglas de janvier 1998, Québec, 3 p.

Andréanne Désy, biologiste Été 2005